

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le septième (7<sup>e</sup>) jour d'août 2017 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers:  
Normand Caron  
Stanley Bélanger  
Pierre Bussières

Absences motivées : Richard Bernier et Anthony Hallé.

formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubé, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

241-08-17 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire en retirant le point 20. L'item "Autres sujets "demeure ouvert.

242-08-17 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**4. Comptes du mois.**

**a) Rapports mensuels.**

La secrétaire-trésorière adjointe procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et du rapport mensuel des activités d'investissement du mois de juillet 2017.

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de juillet 2017**  
**Pour la période du 01 janvier au 31 juillet 2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus**

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 883 905	-3 916 802	22 297	100.57%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-121 036	-116 827	-4 221	96.51%
Services rendus	-203 193	-203 193	-143 992	-181 797	-21 396	89.47%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-172 285	-152 312	37 362	132.50%
Transferts	-122 496	-122 496	-42 502	-23 110	-99 386	18.87%
<b>Total revenus</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 456 192</b>	<b>-4 363 720</b>	<b>-4 390 848</b>	<b>-65 344</b>	<b>98.53%</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Admin.gén.	816 528	816 528	460 219	477 606	338 922	58.49%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	138 601	137 597	128 319	51.74%
Pompiers	182 892	182 892	73 980	103 952	78 940	56.84%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	15 566	15 300	15 955	48.95%
Voirie	354 400	354 400	183 977	173 522	180 878	48.96%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	144 614	156 308	101 862	60.54%
Eclairage rues	16 620	16 620	16 936	7 425	9 195	44.68%
Transport collec	16 995	16 995	3 465	12 485	4 510	73.46%
Usine filtration	216 200	216 200	142 177	136 186	80 014	62.99%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	25 288	19 972	28 028	41.61%
Usine d'épuration	97 440	97 440	46 193	52 877	44 563	54.27%
Réseau d'égout	53 240	53 240	16 014	19 234	34 006	36.13%
Matières résid.	460 705	460 705	218 765	242 894	217 811	52.72%
Autres, hygiène	8 388	8 388	9 971	5 479	2 909	65.32%
Santé - bien-être	77 675	77 675	27 794	33 747	43 928	43.45%
Urbanisme	161 944	161 944	54 662	80 566	81 378	49.75%
Ind.et commerce	31 273	31 273	54 982	20 844	10 429	66.65%
Tourisme	55 900	55 900	38 555	29 078	26 822	52.02%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	10 620	10 620	8 223	6 074	4 546	57.19%
Embellissement	92 345	92 345	51 711	40 159	52 186	43.49%
Loisir	579 346	579 346	383 401	416 168	163 178	71.83%
Culture, centre c.	241 037	241 037	189 420	166 444	74 593	69.05%
Bibliothèque	27 776	27 776	16 323	18 218	9 558	65.59%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	74 622	18 241	-4 291	130.76%
Frais financ., int.	82 095	82 095	19 971	18 575	63 520	22.63%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 211 710</b>	<b>4 211 710</b>	<b>2 425 528</b>	<b>2 419 153</b>	<b>1 792 557</b>	<b>57.44%</b>

**Surplus (déficit)**

<b>de l'exercice</b>	<b>244 482</b>	<b>244 482</b>	<b>1 938 192</b>	<b>1 971 695</b>	<b>-1 727 213</b>	<b>806.48%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>254 482</b>	<b>254 482</b>	<b>173 540</b>	<b>257 401</b>	<b>-2 919</b>	<b>101.15%</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-58 487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-30 000	-30 000	0	0	-30 000	0.00%
Surplus acc.aff.	0	0	0	-163 715	163 715	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	0	20 000	0.00%
Rés.fonc.fonds						
rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-12 200</b>	<b>-176 315</b>	<b>166 315</b>	<b>1763.15%</b>
<b>Surplus (déficit)</b>						
de l'exercice	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 835 339</b>	<b>1 890 609</b>		

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

Rapport mensuel de juillet 2017  
Pour la période du 01 janvier au 31 juillet  
2017

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-07-17	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	0	0	-15 000	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	-10 000	-8 963	8 963	0.00%
	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-8 963</b>	<b>-6 037</b>	<b>59.75%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	0	0	0.00%
Transport	125 000	125 000	325 898	180 824	-55 824	144.66%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	61 850	833 369	-807 869	3268.11%
Amén.urb zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	3 825	99 288	-64 288	283.68%
	<b>185 500</b>	<b>185 500</b>	<b>391 573</b>	<b>1 113 481</b>	<b>-927 981</b>	<b>600.26%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	97 420	-97 420	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 420</b>	<b>-97 420</b>	<b>0</b>

**Financement**

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

**Affectations**

Activités fonction.	0	0	0			0
Surplus non aff.	0	0	0	-40 599	40 599	0
Surplus affecté	-170 500	-170 500	-93 313	-208 155	77 655	122.09%
Fonds de roul.	0	0	-100 000			0
	<b>-170 500</b>	<b>-170 500</b>	<b>-193 313</b>	<b>-248 754</b>	<b>78 254</b>	<b>145.90%</b>

<b>Total sources</b>						
de financement	-185 500	-185 500	-203 313	-257 717	72 217	138.93%

  

<b>Surplus (déficit)</b>						
de l'exercice	0	0	-188 260	-953 184		

243-08-17

**b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 2017 au fonds d'administration pour un montant de 1 114 443.46 \$ :

**DÉPENSES DE JUILLET 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	Période 25-06-17 au 08-07-17	42 886.87 \$
	Période 09-07-17 au 22-07-17	38 843.36 \$
Remises gouv.	Remises gouv.juin 2017	24 546.86 \$
Centraide Québec	Participation yés, avril-mai-juin 2017	19.00 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., juin 2017	103.80 \$
Faucher Marika	Remb.dépenses et dépl., juillet 2017	74.41 \$
Lord Stéphen	Remb.dépenses et dépl., juin 2017	132.18 \$
	Remb.dépenses et dépl., juillet 2017	120.84 \$
Paré Marie-Frédérique	Remb.dépenses et dépl.camp d'été, juin 2017	308.89 \$
	Remb.dépenses et dépl.camp d'été, juillet 2017	408.06 \$
		<b><u>107 444.27 \$</u></b>
<b>CONTRATS</b>		
Agat Laboratoires	Analyses eau potable, juin 2017	175.91 \$
	Analyses eaux usées, juin 2017	204.09 \$
	Analyses eau domaine, juin 2017	37.36 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, juillet 2017	7 608.18 \$
	Opér.équip.eaux usées, juillet 2017	2 536.06 \$
	Analyse des eaux, dépôt à neige, juillet 2017	107.51 \$
	ROMAEU, juillet 2017	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, juin 2017	898.00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell., 25-06-17 au 08-07-17	558.28 \$
	Loc.équip.embell., 09-07-17 au 22-07-17	558.28 \$
Chamard Stratégies Environn.	Analyse détaillée coût collecte regroupée, 3/3	4 825.50 \$
Chouinard Clermont	Poubelle et récup.20 Ch.Roy E., 3/5	50.00 \$
Chrétien Lise	Présentation théâtre domaine, axe 6	919.80 \$
Club social des pompiers	Électricité cabanon rue des Sociétaires	7.29 \$
Concassés Du Cap	Contrat enl.ordures, juillet 2017	7 016.60 \$
	Contrat récupération, juillet 2017	6 016.50 \$
Construction BML	Asphaltage rues	164 453.10 \$
	Asphaltage terrain parc des Trois-Bérets	50 373.44 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, juin 2017	448.06 \$
	Services prof.,mandat récupération juin 2017	194.90 \$
Ethier avocats Inc.	Partage du coût pour lignage place de l'Église	312.65 \$
Fabrique St-Jean	Acompte de 50% sur plateforme web	5 748.75 \$
IDMARQ Consultants	Conciergerie MCJ, juillet 2017	750.00 \$
Lizotte Murielle	Atelier et spectacle de magie, camp d'été	180.00 \$
Paré Jean-Christophe	Contrat entr.c.mun., 25-06-17 au 08-07-17	850.00 \$
Pelletier Colette		

	Contrat entr.c.mun., 09-07-17 au 22-07-17	850.00 \$
QC.Skateboardcamp	Initiation/jam, compétition, skateboard	1 897.09 \$
Régie de La Mauricie	Enfouissement et exploitation, juin 2017	17 334.06 \$
	Redevances, juin 2017	3 611.33 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch.Roy E., juin 2017	183.96 \$
	1er vers.: Célébration de l'année Médard B.	5 000.00 \$
Soc.Québ.d'Ethnologie St-Pierre Hélène	Entr.toilettes du 25-06-17 au 08-07-17	1 348.58 \$

**285 313.97 \$**

#### **SUBVENTIONS - DONS**

	Subvention de fonctionnement, aout 2017,3/4	9 342.00 \$
Centre GO COFEC	Subvention juillet 2017, 7/12	10 025.00 \$
Les Amis du Port-Joli Inc.	Subvention mun., sentier maritime	7 000.00 \$
Maison des Jeunes	Aide financière, aug.coût du loyer	3 000.00 \$
	Aide financière, championnats karaté	
Morneau Guillaume	Irlande	500.00 \$
OMH St-Jean	Participation mun., l'Éventail, 5/8	4 799.75 \$
	Contribution supplémentaire budget 2017	350.00 \$

**35 016.75 \$**

#### **COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

Asso.des travaux publics	Balance sur cotisation 2017	63.24 \$
Express Mag	Renouvellement abonnement	155.22 \$
Régie de l'Anse-à-Gilles	Quote-part, dernier versement 2017, 3/3	5 870.90 \$
Transport Adapté L'Islet-Nord	Quote-part, juillet à décembre 2017	1 732.50 \$

**7 821.86 \$**

#### **FORMATION - CONGRÈS**

Formation Urgence Vie	Formation secourisme camp de jour	144.00 \$
-----------------------	-----------------------------------	-----------

**144.00 \$**

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Hydro Québec	Poste Caron	950.84 \$
	MCJ	1 351.19 \$
	Poste Normandin	227.86 \$
	Vigie	798.42 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	20.67 \$
	Enseigne 900 Rang 2 O.	41.36 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	20.67 \$
	Étangs	4 633.97 \$
	Poste Min.des Transports	319.46 \$
	Poste Faubourg	39.24 \$
	Poste Rousseau	150.79 \$
	Kiosque d'information touristique	232.98 \$
	20 Ch.Roy E., service	158.58 \$
	Quai	111.89 \$
	Domaine	194.30 \$
	Parc Robichaud	518.53 \$
	Salle GO	486.65 \$
	Garage mun.	176.10 \$
	Usine de filtration	3 112.46 \$
	Centre mun.	702.34 \$

**14 248.30 \$**

## **TÉLUS**

Télus Québec	Adm. relevé du 28/08/17	204.58 \$
	Bibliothèque	51.89 \$
	Incendie	55.33 \$
	Voirie	215.04 \$
	Internet voirie	60.30 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	110.42 \$
	Internet usine	60.30 \$
	Urbanisme	9.95 \$
	Industrie-commerce	9.95 \$
	Loisirs	9.97 \$
	Embell.	9.96 \$
	Parc Robichaud	40.82 \$
	Poste Caron	40.82 \$
	Signaleur poste Normandin	40.83 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.82 \$
	Salle GO, facture du 25-08-2017	
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-08-17	31.33 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-08-17	52.28 \$

**1 100.47 \$**

## **AUTRES**

Ancil Raymond	Remb.inscription camp découverte	105.00 \$
Boulet Gilbert	Atelier secourisme, camp aventurier	50.00 \$
Bourdeau Katia	Remb.inscription cours natation	55.00 \$
Dumas Koraly	Remb.dépenses piscine	21.25 \$
Lemieux Martine	Supplément classe affaire assu.auto	51.23 \$
Linde Canada	Frais de location bouteilles, juin 2017	142.69 \$
	Loc.réservoir oxygène, juin 2017	408.16 \$
Néopost Canada Itée	Timbres	2 299.50 \$
St-Pierre Harold	Compensation dossier 02052016	10 000.00 \$
Union des municipalités du QBC	Frais participation mutuelle de prévention	1 884.63 \$

**15 017.46 \$**

## **EMPRUNT TEMPORAIRE AQUE-ÉGOUT RUE FOURNIER-VERREAULT**

Michel Gamache & Frères	Décompte progressif #1	318 333.89 \$
Tétra-tech QI Inc.	Plans,devis et surveillance, au 09-06-2017	20 032.45 \$
	Plans,devis et surveillance, au 30-06-2017	18 294.60 \$

**356 660.94 \$**

## **EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN**

Arpentage Côte-du-Sud	Description technique parcelles de terrain	448.40 \$
Excavations Tourigny Inc.	Décompte progressif #2	291 227.04 \$

**291 675.44 \$**

## **TOTAL DES DÉBOURSÉS**

**1 114 443.46 \$**

### Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

244-08-17

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de  
82 435,16 \$:

#### **COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2017 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
Centre Horticole Beau- Site	Certificats cadeaux naissance	60.00 \$
Jalbertech Inc.	Installation éclairage ext. Vigie	3 510.26 \$
		<b><u>3 570.26 \$</u></b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>		
Authentique Pose-Café	Cafés, thé	61.00 \$
Bureautique Côte Sud	Cartouche HP Laserjet	247.19 \$
	Travaux de pavage ponceaux rang 2	
Construction B.M.L. Inc.	O.	5 940.30 \$
IDC Informatique	Service technique en atelier	20.13 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., juillet 2017	257.26 \$
Laurendeau Fernand	Ajout affiche, autocollants, lettrage	103.00 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp., juin 2017	625.00 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Affiche toilette, MCJ	6.20 \$
	Produits de nettoyage, kiosque	37.67 \$
		<b><u>7 297.75 \$</u></b>
<b>ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME</b>		
Journal L'Attisée	Publicité urb., juillet 2017	257.26 \$
	Avis public pour 701 route de	
Journal L'Oie Blanche	l'Église	120.72 \$
	Avis public pour 28 rue Joseph- Gagnon	120.72 \$
		<b><u>498.70 \$</u></b>
<b>ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE</b>		
Amusements Récré O Fun	Frais d'entrées pour enfants camp d'été	1 470.13 \$
	Frais d'entrées pour enfants camp d'été	
CDFC camping		307.78 \$
Centre Multiservices	Pompe à eau, embell.	217.30 \$
Éco Verdure	Fertilisation terrain baseball	551.88 \$
	Engrais granulaire parc des Trois- Béréts	517.39 \$

	Fertilisation terrain parc des Trois-Béréts	517.39 \$
	Engrais granulaire terrain de soccer	399.31 \$
Griffunrie	Colle blanche	34.48 \$
	Mèche précirée	4.01 \$
	Plastification	15.23 \$
Groupe Dynaco	Genouillère coquille rigide	27.57 \$
	Clous, bois, membrane géotextile	73.70 \$
Jacques Caron Inc.	Distributeur savon mousse, bloc urinoir	11.95 \$
	Article de nettoyage Vigie	127.64 \$
Journal L'Attisée	Publicité embell., juillet 2017	51.45 \$
	Publicité loisir, juillet 2017	463.06 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp d'été	14.45 \$
	Nourriture camp d'été	18.58 \$
	Nourriture camp d'été	27.47 \$
	Nourriture camp d'été	56.58 \$
	Nourriture camp d'été	9.64 \$
	Nourriture camp d'été	49.37 \$
	Nourriture camp d'été	33.83 \$
	Eau domaine	6.03 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes	109.74 \$
	Nettoyage de nappes	66.81 \$
	Nettoyage de nappes	176.55 \$
Pharmacie Uniprix	Solution astringente	21.19 \$
	Borax	11.89 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Balise,câble nylon, ruban conduit	79.06 \$
	Arroseur, corde élastique	20.44 \$
	Arroseur	14.36 \$
	Cadenas	8.57 \$
	Poubelle	55.84 \$
	Algicide piscine	16.09 \$
	Ligne monobrin, ficelle coton, marqueur	13.06 \$
	Parasol pour piscine	119.56 \$
	Blanc de clé	14.42 \$
	Algicide, clarificateur, piscine	25.84 \$
	Clous à finir, marteau	17.27 \$
	Dévidoir pr tuyau	75.52 \$
	Brouette	132.21 \$
Port-Joli Pièces Autos	Gyrophare magnétique	55.29 \$
Serres Caron Inc.	Fleurs et plantes	4 052.30 \$
Serrurier Alain Dumais Inc.	Changement de penes sur portes domaine	354.83 \$

**10 447.06 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1 hydraulique	Boyau pour niveleuse	76.84 \$
Air Liquide	Location de bouteilles, juin 2017	18.31 \$
	Câble	68.07 \$
Arboriculture du Aubeis	Déchiquetage de branches	344.93 \$
Bernier Jacques	Réparation accotement rang 2 O.	522.49 \$
Centre horticole Beau Site	Enracineur, chaux, pelouse, 20 Ch.Roy E.	1 110.89 \$
	Enracineur, chaux, pelouse,parc Artisan	4 443.53 \$
Centre Multiservices	Loc.outil pour aqueduc	81.06 \$
	Location ramasse feuilles	17.25 \$
	Huile hydraulique	91.75 \$
	Pièces pour réparer pompe à eau	45.69 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	248.87 \$
	Huile à chauffage piscine	336.70 \$
	Diesel	942.27 \$



	Huile à chauffage piscine	170.79 \$
	Essence	827.28 \$
Constr.Rémi Caron	Réviser le pontage ext., quincaillerie, Vigie	3 810.59 \$
Entr.Denis Bernier Inc.	Concassé	657.78 \$
	Concassé, accotement rang 2 O.	13 476.96 \$
	Concassé, parc des Artisans	354.76 \$
	Concassé, enterrer valve borne- fontaine	231.50 \$
	Concassé, entr.des chemins	308.88 \$
Exca-Vac	Réparation de vanne de borne- fontaine	6 839.98 \$
Excavation Deave Caron	Compost pour pelouse parc des Artisans	298.94 \$
	Compost pour le 20 Chemin du Roy E.	298.94 \$
Groupe Dynaco	Chlore piscine	101.07 \$
	Écrou de blocage, ruban	24.10 \$
	Lame,tapis caoutchouc, chlore piscine	683.07 \$
	Roues pour but de soccer	289.46 \$
	Chlore piscine	126.84 \$
	Chlore piscine	80.85 \$
	Chlore piscine	80.85 \$
	Contenant vide de chlore piscine	-91.98 \$
	Chlore piscine	126.84 \$
	Chlore piscine	126.84 \$
	Mèche verre/céramique	12.60 \$
	Roue solide but de soccer	96.49 \$
	Rondelle,boulon, jeux parc Émilie- Chamard	20.07 \$
Groupe Voyer	Remise à neuf sur pompe Flygt	2 840.06 \$
GSI Environnement	Mélange à plantation, transport	2 314.67 \$
Jacques Caron Inc.	Sacs à poubelle	30.81 \$
	Papier à main	67.33 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	39.93 \$
	Eau	11.98 \$
Novicom 2000 inc.	Récepteur de fusible, Dodge 2016	63.26 \$
P/A G.G.M. Inc.		
Montmagny	Compteur réservoir essence	229.94 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Robinet et tuyau pour arrosoir	29.07 \$
	Bois pour réparer gazébo parc Trois-Béréts	71.63 \$
	Siège de toilette, poste Caron	18.61 \$
	Peinture et matériel, local sous-sol centre	188.50 \$
	Peinture local sous-sol centre mun.	293.39 \$
	Peinture local sous-sol centre mun.	57.94 \$
	Peinture local sous-sol centre mun.	57.94 \$
	Morillon, blanc de clé	14.74 \$
	Peinture marquage, parc Robichaud	1 241.46 \$
	Mèche, poulie	48.89 \$
	Ruban, manchon, coude	12.06 \$
	Insecticide	12.64 \$
	Blanc de clé, agrafeuse élect.	57.64 \$
	Pinces, ruban, couteau	28.36 \$
	Levier toilette salle GO	8.27 \$
	Porte-clé, piles	41.48 \$
	Dégraisseur	32.75 \$
	Fiche, connecteur, parc des Artisans	71.21 \$
	Raccord,rondelles, parc des Artisans	11.82 \$
	Agrafes	14.68 \$
	Peinture local sous-sol centre mun.	42.41 \$
Plomberie Martin Pelletier	Trouble pompe domaine de Gaspé	324.22 \$
	Réparation toilette à la Vigie	142.97 \$

Port-Joli Pièces autos	Pad, kenworth 2010	22.69 \$
	Tournevis	49.17 \$
	Filtre, kenworth	214.84 \$
	Lampe de travail	76.46 \$
	Pistolet, marteau, masse	102.08 \$
	Raccords	71.24 \$
	Vis	2.19 \$
Plomberie Martin		
Pelletier	Inspection par caméra	140.85 \$
Réal Huot Inc.	Asphalte froide	629.69 \$
	Rehaussement de borne-fontaine	3 035.34 \$
Roger Gauvin Inc.	Bottes à cap	229.90 \$
Scierie A & M St-Pierre	Voyages de paillis	1 149.75 \$
Service Sanitaire		
L.Harton	Nettoyage de stations de pompage	971.54 \$
Signalisation Lévis Inc.	Panneaux de rue	4 897.94 \$
Transport Jules Langlais Inc.	Loc.camion et transport eau, piscine	1 327.96 \$
		<b><u>58 644.45 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Griffunrie	Plaques gravées	259.28 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance-incendie le 25 mai 2017	231.08 \$
		<b><u>490.36 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Alarmes Clément		
Pelletier	Vérif.zone incendie poste Caron	68.99 \$
Produits Sanitaires		
Unique	Chlore	493.90 \$
	Chlore	470.17 \$
Véolia Water	Produits de lab.	198.52 \$
Weed Man	Contrôle de la végétation aux étangs	255.00 \$
		<b><u>1 486.58 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

**0.00 \$**

**TOTAL DES ACHATS: 82 435.16 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

#### **5. Demandes adressées au conseil.**

245-08-17

#### **Demande de la Corporation de la montée Victor-Duval.**

ATTENDU QUE la Corporation de la montée Victor-Duval demande à la municipalité d'assumer une part des coûts de réfection de la route afin de stabiliser la structure;

ATTENDU QUE ces travaux de réfections sont évalués à 7 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à verser un maximum de 50% des coûts de réfection pour un maximum de 3 500 \$, à condition que la Corporation nous démontre son engagement à contribuer à part égale dans les travaux de réfection du 800 mètres de route à réparer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de payer à la Corporation de la montée Victor-Duval 50% des coûts de réfection du 800 mètres de la montée Victor-Duval pour un maximum de 3 500 \$ et ce sur présentation de factures.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

246-08-17

**Demande de monsieur Dave Fortin.**

ATTENDU QUE monsieur Dave Fortin demande qu'un arrêt soit installé au coin de la rue Émilie-Chamard et de la rue J.-Alcide-Robichaud afin d'assurer la sécurité des résidents du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'installer un arrêt au coin de la rue Émilie-Chamard et de la rue J.-Alcide-Robichaud.

247-08-17

**Demande de madame Marie-Philippe Lizotte-Harvey et monsieur Marc-Antoine Gaudreau.**

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'une lisière de terrain vacante d'environ 17,60 mètres de profondeur bornant avec la cour arrière des propriétaires de la rue J.-Alcide Robichaud et les propriétaires des maisons mobiles de la rue Dubé;

ATTENDU QU'il est prévu par la municipalité de boiser cet espace et de conserver un couvert forestier entre les deux (2) développements résidentiels;

ATTENDU QUE madame Marie-Philippe Lizotte-Harvey et monsieur Marc-Antoine Gaudreau demeurant au 25 rue J.-Alcide-Robichaud désirent se porter acquéreur d'une partie de ce terrain afin d'agrandir leur cour arrière;

ATTENDU QUE la municipalité préfère offrir cette lisière de terrain sous forme de location à long terme pour un (1) dollar par année et de s'assurer que ce terrain va demeurer boisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'offrir à madame Marie-Philippe Lizotte-Harvey et monsieur Marc-Antoine Gaudreau une location à long terme d'une partie du terrain bornant à leur propriété pour un dollar par année à condition de l'entretenir et de conserver le couvert forestier et de faire cette même offre aux propriétaires bornant à ce terrain.

248-08-17

**Demande d'appui au projet d'expansion du Marché L'Islet-sur-Terre.**

ATTENDU QUE le Marché L'Islet-sur-Terre présente une demande d'appui pour un projet d'expansion;

ATTENDU QU'il désire offrir un point de livraison de produits agroalimentaires à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE le Marché L'Islet-sur-Terre demande un appui financier sous forme de promotion et le prêt gratuit d'un local;

ATTENDU QUE nous avons à Saint-Jean-Port-Joli plusieurs producteurs agroalimentaires qui nous offrent plusieurs de ces produits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'appuyer le projet d'expansion du Marché L'Islet-sur-Terre sans appui financier et de promotion.

249-08-17

**Demande d'autorisation à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.**

ATTENDU QUE l'Hôtel-Dieu de Montmagny mène une campagne de financement pour bénéficier d'un appareil d'IRM;

ATTENDU QU'il est prévu un « stop payant » le 16 septembre 2017, de 9:00 heures à 14 :00 heures;

ATTENDU QUE cette levée de fonds pourrait se faire à l'intersection des routes 132 et 204;

ATTENDU QUE pour ce faire, une approbation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est nécessaire;

ATTENDU QUE cette levée de fonds doit aussi être autorisée par le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à la Fondation de l'Hôtel-Dieu la levée de fonds « stop payant » le samedi 16 septembre prochain de 9:00 heures à 14:00 heures.

250-08-17

**Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA.**

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur

laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant que le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

251-08-17

**Demande de soutien à l'Arc-en-Ciel dans le cadre de la campagne de financement «25 ¢ pour le 25<sup>ième</sup>».**

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel est un organisme sans but lucratif venant en aide aux parents d'enfants vivants avec un handicap;

ATTENDU QUE l'organisme présente une demande de contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 100 \$ à l'organisme l'Arc-en-ciel.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

**6. Correspondance.**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la correspondance suivante :

<b><u>Expéditeur</u></b>	<b><u>Sujet</u></b>
<u>Procès-verbaux</u>	
MRC de L'Islet	Séance régulière du 12 juin 2017.
<u>Invitations</u>	
<u>Autres</u>	
Les Amis du Port-Joli	Remerciements pour la commandite de 7 000 \$ sur le bateau stylisé installé dans le Sentier d'interprétation maritime.
Jean-Luc Fortin, ministre de la culture et des communications Ministère des Transports	Contribution financière de 32 000 \$ pour l'entente culturelle. Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.
MRC de L'Islet	Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Islet modifiant le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la zone inondable de la rivière du Petit Moulin et autres dispositions.
MRC de L'Islet	Certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet pour des travaux d'aménagement dans un cours d'eau sans nom qui longe la route 132 et qui aboutit à l'Anse-Saint-Jean.
Ministère de l'Éducation et de L'Enseignement supérieur	Projet d'aménagement d'une aire de jeux dans le parc Robichaud non retenu.
Ministère des Forêts, de la faune	Cartographie écoforestière, points de contrôle, été 2017.
Émile Martel et Nicole Perron	Opinion sur l'affiche «chemin privé chemin des Bohémiens».
Carrefour jeunesse emploi Revue VieLien	Rapport annuel 2016-2017. Publication été 2017.

252-08-17    **7. Rue à sens unique pour la fête des Chants de marins.**

ATTENDU QUE la fête des Chants de marins se déroulera du 17 au 20 août prochain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faciliter et de sécuriser la circulation automobile dans les rues avoisinantes pendant certaines journées durant cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la circulation soit à sens unique sur la rue Caron de la route 132 à l'entrée du parc des Trois-Béréts du 17 au 20 août 2017 inclusivement.

L'installation de la signalisation se fera par les travaux publics.

253-08-17 8. **Autorisation du paiement relatif au décompte progressif #2 pour la réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le deuxième paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 804 520,81 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

254-08-17 9. **Autorisation du paiement relatif au décompte progressif #3 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le troisième paiement à Excavations Tourigny inc. au montant de 64 831,26\$ incluant les taxes concernant les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

255-08-17 10. **Inscription au congrès de l'AQLM 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire monsieur Jean-Philippe Cloutier au congrès 2017 de l'AQLM du 5 au 7 octobre 2017 à Drummondville.

## **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

- 256-08-17    11. **Adoption du règlement 755-17 modifiant le règlement 704-13, plan d'urbanisme.**

### **RÈGLEMENT 755-17**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 704-13, plan d'urbanisme afin d'y ajouter le Domaine Médard-Bourgault comme zone historique à protéger;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil du 25 avril 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 juillet 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-13, PLAN D'URBANISME.**

#### **ARTICLE 1:            PRINCIPAUX MOYENS DE MISE EN ŒUVRE**

Le règlement 704-13 est modifié à l'article 4.8 afin d'ajouter les éléments suivants :

- Identifier le site du Domaine Médard-Bourgault comme étant une zone historique à protéger.
- Adopter un règlement de citation pour reconnaître le site du Domaine Médard-Bourgault comme « site du patrimoine ».

#### **ARTICLE 2:            AFFECTATION HISTORIQUE**

Le règlement 704-13 est modifié à l'article 5.9 en ajoutant:

L'affectation historique correspond aux terrains de la Corporation Philippe-Aubert de Gaspé « **et du Domaine-Médard-Bourgault** ».

Le plan d'affectation du sol est modifié afin d'identifier le Domaine Médard-Bourgault comme affectation historique « Sh » et les principaux usages autorisés sont les suivants :

Sh:

- . L'interprétation historique et patrimoniale.
- . Résidentiel unifamilial.



### **ARTICLE 3: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**12. Consultation publique concernant la dérogation mineure au 28 rue Joseph-Gagnon.**

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 28 rue Joseph-Gagnon.

257-08-17 **13. Dérogation mineure concernant le 28 rue Joseph-Gagnon.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 28 rue Joseph-Gagnon présente une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'un entrepôt en partie dans la cour avant;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment principal (usine de rabotage) et de l'entrepôt ont été érigés en 2000;

ATTENDU QUE le règlement en vigueur à cette époque n'avait pas d'exigence d'implantation obligeant la construction d'un bâtiment complémentaire dans la cour latérale ou arrière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.2 du règlement 705-13 un bâtiment complémentaire doit être implanté dans les cours latérales ou arrière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder la dérogation mineure et de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire suivant la norme en vigueur en vertu de l'article 8.2 du règlement 705-13.

**14. Consultation publique concernant la dérogation mineure au 701 route de l'Église.**

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 701 route de l'Église.

258-08-17 **15. Dérogation mineure concernant le 701 route de l'Église.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 701, route de l'Église présente une demande de dérogation mineure pour ériger une enseigne autoroutière excédant la hauteur maximale prescrite;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15.13 du règlement de zonage 705-13 une enseigne sur poteaux située sur un terrain contigu à l'autoroute Jean-Lesage, ne doit pas être plus haute que 12 mètres;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée par le propriétaire est de 30,5 mètres;

ATTENDU QUE la présence d'arbres matures présents aux abords de la bretelle d'autoroute entraîne un besoin supplémentaire afin de permettre aux automobilistes de repérer l'emplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure permettant d'installer une enseigne autoroutière de 30,5 mètres commune aux différents locataires du 701 route de l'Église érigée à proximité de la bretelle d'accès à l'autoroute 20.

259-08-17    **16. Dérogation mineure concernant le 816 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 816 avenue de Gaspé Ouest présente une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE cette dérogation a déjà été analysée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 juin 2017;

ATTENDU QU'il a été démontré par le propriétaire lors de la consultation publique que la distance proposée entre le garage et la maison est limitée à cause de la présence d'arbres, la galerie et la porte de garage située vers la maison;

ATTENDU QUE le plan a déjà été modifié en diminuant la superficie du bâtiment projeté;

ATTENDU QU'à l'article 3.11 du règlement de zonage 705-13, il est stipulé qu'une marge de trois (3) mètres doit être mesurée à partir de la fin de la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'implantation proposée est dérogatoire de 1,50 mètre de la bande de protection riveraine;

ATTENDU QU'il y a une distance proposée de 13,55 mètres du garage à la nouvelle résidence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter la demande de dérogation mineure afin de faciliter l'accès au garage et de permettre que l'implantation de la résidence soit à 1,50 mètre mesurée à partir de la bande de protection riveraine.

260-08-17    **17. Demande d'un permis de rénovation pour une résidence située à l'intérieur du corridor de la route 132 Est (14 chemin du Roy Est).**

ATTENDU QUE le propriétaire du 14 chemin du Roy Est a fait une demande de permis pour changer le revêtement des murs extérieurs et 4 fenêtres;

ATTENDU QUE cette maison est concernée par l'article 19 du règlement 747-17 étant érigée avant 1946 et située dans une aire patrimoniale ;

ATTENDU QUE le revêtement proposé est un revêtement de bois et les fenêtres correspondent à celles d'origine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le projet de rénovation avec un revêtement de bois et le modèle de fenêtres proposé par le propriétaire.

261-08-17     **18. Avance sur le paiement de la subvention 2018 relative aux immobilisations pour le Centre Rousseau.**

IL EST PROPOSÉ PAR :                   M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                            M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 4 779,08 \$ au Centre Rousseau pour des immobilisations réalisées en juin 2017. Cependant, ce montant sera déduit du montant de subvention à verser en 2018.

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

262-08-17     **19. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains sur le lot 4 727 426 ainsi qu'un emprunt de 468 740 \$ remboursable sur 20 ans.**

Monsieur Normand Caron donne un avis de motion qu'il sera présenté à une date ultérieure un projet de règlement décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains sur le lot 4 727 426 ainsi qu'un emprunt de 468 740\$ remboursable sur 20 ans.

**20. Adoption du règlement 756-17 modifiant le règlement 705-13 afin de prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.**

Cet item est reporté à la séance du mois de septembre 2017.

263-08-17     **21. Engagement d'un service professionnel/Étude d'avant-projet – Parc industriel phase 2.**

ATTENDU l'offre de services professionnels de Tetra Tech pour la réalisation d'une étude d'avant-projet relativement au développement du parc industriel phase 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :                   M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR :                            M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater Tetra Tech QI Inc. à réaliser l'étude d'avant-projet pour une première enveloppe budgétaire de 5 000\$ (taxes en sus).

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

264-08-17

**22. Vente du lot 6 135 868 à Écorad dans le parc industriel phase 2.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à Ecorad le lot 6 135 868 d'une superficie de 110 000 pieds carrés (10 219,5 mètres carrés) au montant de 55 002,50 \$ plus taxes. Un résiduel (250 pieds X 160 pieds) appartenant à la municipalité, est gardé en réserve pour les besoins futurs et au prix initialement payé. Ce résiduel est adjacent au lot 6 135 868. Écorad étant le premier acheteur pour cette bande de terrain.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

"Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, la municipalité pourrait le reprendre au prix payé.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Advenant la revente du terrain, la municipalité sera le premier acheteur aux prix payé initialement.

L'acheteur s'engage à ne pas faire de double usage sur ce terrain.

"L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu".

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

265-08-17

**23. Vente du lot 6 135 869 à Ras L'Bock Inc. dans le parc industriel phase 2.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à Ras L'Bock Inc. le lot 6 135 869 d'une superficie de 100 003 pieds carrés (9290,3 mètres carrés) au montant de 50 001,50 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux.

La présente offre d'achat est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

"Dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, la municipalité pourrait le reprendre au prix payé.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Advenant la revente du terrain, la municipalité sera le premier acheteur aux prix payés initialement.

L'acheteur s'engage à ne pas faire de double usage sur ce terrain.

"L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu".

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

266-08-17     **24. Entretien des pistes de ski de fond.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour l'entretien des pistes de ski de fond pour l'hiver 2017-2018:

Monsieur Benoit Pelletier            3 900 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR :                      M. Normand Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien des pistes de ski de fond à Monsieur Benoit Pelletier pour l'hiver 2017-2018 pour un montant de 3 900 \$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

**25. Autres sujets:**

267-08-17     a)     **Motion de félicitations à monsieur Joseph Gagnon.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tiennent à féliciter de façon unanime monsieur Joseph Gagnon pour son courage et sa détermination à la traversée de l'Atlantique à la rame.

268-08-17     b)     **Motion de félicitations à mesdames Florence Garceau Caron et Gabrielle Leclerc.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tiennent à féliciter de façon unanime mesdames Florence Garceau Caron et Gabrielle Leclerc de l'École de danse Chantal Caron pour l'obtention de la médaille de bronze dans la catégorie danse contemporaine 10-12 ans à la Coupe du Monde.

269-08-17     c)     **Motion de félicitations pour le projet Jolis Vélos Créatifs.**

Les membres du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tiennent à féliciter de façon unanime madame Diane Guillemette propriétaire de La Libellule resto convivial et madame Marie-Claude Gamache de la Maison

Méloé pour l'initiative du projet « Jolis Vélos Créatifs » que les gens peuvent emprunter tout à fait gratuitement.

**26. Période de questions.**

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

270-08-17 **27. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20 : 35 heures.

---

Jean-Pierre Dubé, maire

---

Martine Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean-Pierre Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.